

REUNION DU 16 MARS 2021

Présents : M. de Vallavieille, Mme Plaisance, M. Lesseline, M. Jamet, Mme Rolland, M. Dubourg, Mme Lepetit, M. Jamet, M. Despres. Mme Cardine, M. Leconte, Mme Postel.

Absences excusées : M. Marie, M. Férey et M. Vasche.

M. le Maire souhaite un prompt rétablissement à M. Férey.

M. le Maire tient à remercier les secrétaires de mairie pour leur travail ; Mme Dubost pour la préparation du budget, à l'ordre du jour de cette séance ainsi que l'implication de Mme Martin, particulièrement lors de l'absence de Mme Dubost et depuis l'installation du nouveau conseil.

M. le Maire remercie par avance Mme Postel à qui il confie la révision des contrats d'assurance.

Le Compte rendu de la réunion du 14 janvier 2021 est accepté.

I. VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2020 ET BUDGET PRIMITIF 2021

Mme Plaisance présente l'ensemble des comptes administratifs (Commune et Utah-Shop) et M. le Maire les budgets primitifs comme proposés lors de la réunion de préparation.

Mme Plaisance a fait procéder aux votes des CA 2020 et M. le Maire ceux des budgets primitifs 2021 qui ont été validés à l'unanimité.

a) Utah Shop : Compte administratif et budget primitif

Le compte administratif d'Utah-Shop se solde en dépenses de fonctionnement pour un montant de 552 441,63€ et 363 453,48€ en recettes de fonctionnement, ce qui donne un déficit de 188 988,15€. Ce déficit est atténué par le report de l'excédent antérieur de 219 190,78€ ce qui laisse un excédent à la clôture de 2020 de 30 202,63€.

Les dépenses d'investissement sont de 27 781,68€ et les recettes d'investissement de 141 157,63€. L'excédent d'investissement dégagé est donc de 113 375,95€. Cet excédent est dû en majorité au prêt de 90 000,00€ que la commune a consenti à Utah Shop pour pallier aux charges de personnels lors des périodes de fermeture administrative du musée. L'excédent de clôture 2020 est de 143 972,01€ compte tenu des excédents antérieurs de 30 596,06€

Le budget primitif 2021 d'Utah Shop a été voté en fonctionnement pour 471 584,31 et en investissement pour 165 129,65€ avec l'excédent de 143 972,01€ de 2020.

Il est difficile de se projeter sans connaître la date de réouverture du musée.

b) Commune : Compte administratif et budget primitif

Le compte administratif de la commune (comptes consolidés de la commune et du musée) se clôture avec des dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 522 631,66€ ainsi que des recettes de fonctionnement de 1 471 891,57€ ce qui donne un déficit de fonctionnement de 50 740,09€. Ce déficit est atténué par les excédents antérieurs de 1 238 601,09€ (dont 1 155 075,45€ pour le musée). Ce qui donne un excédent 2020 de 1 187 861,00 €

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 568 266,17€ et les recettes à 1 071 190,15€. Un excédent d'investissement est donc dégagé pour un montant de 502 923,98€. Cet excédent comprend les excédents capitalisés de 516 840,27€ selon les règles comptables.

Le Budget primitif 2021 est voté pour un montant de 2 359 33,74 € qui comprend les excédents cumulés de 1 187 861,00€ en fonctionnement et pour un montant de 1 031 277,43€ qui comprend les 631 878,50€ d'excédent cumulés en investissement.

Considérant la situation comptable et budgétaire de la commune et les difficultés de tous, il est décidé de maintenir l'ensemble des taux d'impositions de la commune.

La taxe d'habitation étant supprimée pour 2021, aucun taux ne sera voté pour celle-ci, mais la commune percevra le taux de la taxe foncière bâti départemental soit 21.58% en plus de son taux de base de 14.94% (36.36%). Ce changement de répartition de taxe permettra à la commune de compenser la perte de recettes. Le taux du foncier non bâti restera de 29.75%

II. MUSEE

Nous avons reçu une demande de démission d'un personnel du musée qui souhaite quitter la fonction publique pour changer de voie professionnelle et ne plus travailler les weekends. Ce personnel avait en charge l'inventaire des collections et était régisseur. Pour la partie « collections », nous allons nous rapprocher des services du patrimoine de la Région afin de recruter un chargé de collections.

La régie a été confiée à Mme Diaz, responsable du musée, avec son accord.

Dans l'attente de la décision gouvernementale concernant la date de réouverture du musée, nous préférons prévoir, dès maintenant, le recrutement de quatre contrats saisonniers :

- 1 agent technique au 01 avril (12/35eme)
- 1 agent du patrimoine d'avril à septembre en temps plein
- 1 agent du patrimoine de juillet à aout en temps plein
- 1 agent du patrimoine et technique de juillet à aout en temps plein

III. CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE : PROJET SEMAINE DU « 6 JUIN »

M. Tanne, président de l'association « demande l'autorisation d'organiser de manifestations du 4 au 7 juin :

- Campement militaire sur la place de l'église, du 4 au 7 juin
- Marche de la IVY, de Utah Beach à Sainte-Marie-du-Mont, le 4 juin
- Bourse militaire, le 05/06

Le conseil donne son accord mais M. le Maire ira voir les organisateurs afin de se mettre d'accord sur le stationnement et la circulation, plus particulièrement pour le 5 juin.

IV. ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE

Les membres de l'association ont pour projet l'aménagement d'un parcours de visite de l'église avec plusieurs panneaux explicatifs. Lors de leur réunion, le 9 mars, en présence de représentants des services de la DRAC et du département, il a été décidé de faire appel à une entreprise pour la mission de conception et d'aménagement du parcours de visite de l'église.

Le conseil donne son accord pour le règlement du devis de M Bréard de Muséscène puisque la DRAC et le département subventionnera ce projet à concurrence de 80% des frais engagés.

V. ETUDE DU DEVIS GB2A

Malgré nos demandes, à ce jour nous n'avons pas d'aide concernant les salaires du musée qui reste entièrement à notre charge en cette période de fermeture. Nous avons un avocat qui se propose de faire des démarches à notre place et nous a établi un devis de 2 160.00€+ 2% des aides reçues. Nous nous donnons un délai de 15 jours pour l'accepter après reprise de contacts directs région, département

VI. ETUDE DU DEVIS PAYSAGISTE DE L'ENTREPRISE HENRY

Nous souhaitons continuer à travailler avec cette entreprise donc nous acceptons le devis de 2150,00€ HT pour l'année 2021, pour l'entretien sur le site d'UTAH, étant satisfaits du travail effectué.

VII. DELIBERATION CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Le contrat d'assurance pour le remboursement des salaires en cas de maladie vient à échéance en 2021 et le Centre de Gestion nous propose de faire l'étude de marché. Nous donnons notre accord.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

a) Procédure pour les camping-cars

Nous avons envoyé un courrier au tribunal avec nos arguments contradictoires et une demande de dédommagement de 2000,00€.

b) Logement communal

Le logement communal au haras va se libérer, nous allons charger le cabinet Faudais de Carantan de s'occuper de cette location.

c) Commerces ambulants

Une commission a été chargée par M. le Maire de gérer toutes les demandes d'emplacements des commerces ambulants, pour la plupart, de restauration rapide et de choisir les candidats, par rapport à ce qu'ils proposaient comme spécialités. Mme Cardine a pris un premier contact téléphonique afin d'avoir une sélection qui permettra de compléter et de diversifier l'offre commerciale existante sur la commune, du 10 avril au 12 septembre. Deux endroits d'emplacement ont été retenus : pour le soir, le parking de l'ancienne poste et pour la journée, le terrain communal, face à la brèche de l'école de voile, sur le site d'Utah Beach.

M. le maire remercie les membres de la commission pour le temps passé sur ce dossier.

d) Voyage scolaire annulé

Le voyage scolaire à la montagne organisé pour les enfants de l'école n'aura pas lieu. La région Savoie a décidé d'annuler tous les voyages scolaires en raison de la Covid. Ce beau projet est reporté à l'année prochaine. Le conseil municipal tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à ce projet et partagé leur déception.

e) Salon de coiffure

Nous avons effectué un état des lieux du salon en raison du changement de bailleur. Nous souhaitons la bienvenue et belle réussite à Mme Fosse.